



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Paris, le 14 JUIN 2011

SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
ET DES ACTEURS DU SECOURS

BUREAU DU METIER, DE SAPEUR-POMPIER,
DE LA FORMATION ET DES EQUIPEMENTS

Réf. : SDSPAS/BMSPFE/SMESC/ES N° 2011-
Affaire suivie par : Emmanuel SAINT-OMER
Tél. 01.56.04.74.59
Mail : emmanuel.saint-omer@interieur.gouv.fr

588

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de l'immigration

à

Mesdames et messieurs les préfets
de métropole et départements d'outre-mer
Services départementaux d'incendie et de secours

Objet : Notes d'information technique (NIT)

L'Etat poursuit une démarche de simplification du stock des normes, qui pèsent sur les collectivités territoriales. A cet effet, la direction de la sécurité civile a abrogé de nombreuses notes d'information techniques, notamment celles qui concernent les équipements de protection individuelle.

En conséquence, cette note dresse le bilan des NIT qui ne sont plus applicables et identifie celles encore en vigueur.

S'agissant des équipements de protection individuelle, toutes les NIT ont été abrogées (302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 324 - 325 - 326 et 328).

Les NIT 315, 316 et 317 seront abrogées dès la parution des référentiels « NF » correspondants.

La NIT 273 est abrogée depuis la parution de la norme NF S 61-503 « signalisation complémentaire », en avril 2011.

S'agissant des matériels, les NIT actuellement en vigueur sont les suivantes :

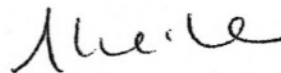
- 313 – Chemise de type F1
- 314 – Tee-shirt
- 320 – Képis
- 321 – Tricorne des personnels féminins
- 322 – Insignes et attributs
- 323 – Service de santé et de secours médical : attributs des spécialités et insignes
- 330 – Véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- 331 – Echelles portables à l'usage des services d'incendie et de secours

- 332 – Képis des personnels du service de santé et de secours médical
- 333 – Tricorne des personnels féminins du service de santé et de secours médical

Les NIT en vigueur peuvent être demandées à la section « matériels et équipements de sécurité civile » par courriel auprès de M. Emmanuel SAINT-OMER (emmanuel.saint-omer@interieur.gouv.fr) ou M. Frédéric TELMART (frederic.telmart@interieur.gouv.fr), du bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, que vous jugeriez utile.

Pour le ministre et par délégation
Le préfet, directeur de la sécurité civile



Jean-Paul KIHL